

# DÉCISION MODIFICATIVE N°1

CÔTES D'ARMOR  
**TOUJOURS IRRÉDUCTIBLES**  
TELEMENT IRRÉSISTIBLES

  [cotesdarmor.fr](https://www.cotesdarmor.fr)

*Côtes d'Armor*  
**le Département** 

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'assemblée départementale se réunit ce lundi 20 juin 2022 pour la seconde session plénière de l'année 2022.

Le vote de la première décision modificative du budget 2022 et du Compte Administratif 2021 figurent parmi les axes forts de cette instance.

Autres grands dossiers à l'ordre du jour : les contrats de territoires et le plan démocratie.

## SOMMAIRE

... INTRODUCTION GÉNÉRALE P. 2

... PARTIE 1 P. 4 - 5

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, UN RETOUR SUR LES GRANDES TENDANCES FINANCIÈRES DE L'ANNÉE 2021

... PARTIE 2 P. 6 - 7

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : VERS UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

... PARTIE 3 P. 8 - 9

CONTRATS DE TERRITOIRE : UN DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ DES COMMUNES COSTARMORICAINES

... PARTIE 4 P. 10 - 11

LA DÉMOCRATIE AU CŒUR DU MANDAT

# L'EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL



**Jean-Marie BENIER**  
1<sup>er</sup> vice-président délégué  
aux Ressources humaines  
et au Dialogue social



**Cinderella BERNARD**  
4<sup>e</sup> vice-présidente déléguée  
à l'Enfance-Famille



**Christian COAIL**  
Président du Conseil départemental



**Jean-René CARFANTAN**  
7<sup>e</sup> vice-président délégué  
à l'Éducation et à l'Éducation  
populaire



**Gaëlle ROUTIER**  
10<sup>e</sup> vice-présidente déléguée  
au Logement et à l'Habitat



**Nathalie NOWAK**  
Conseillère déléguée  
à l'Environnement



**Véronique CADUDAL**  
2<sup>e</sup> vice-présidente déléguée  
à l'Autonomie



**Patrice KERVAON**  
5<sup>e</sup> vice-président délégué à la Culture  
et aux Cultures de Bretagne



**André COËNT**  
11<sup>e</sup> vice-président délégué  
aux Infrastructures  
et aux Mobilités douces



**Didier YON**  
Conseiller délégué  
à l'Agriculture



**Vincent ALLENO**  
3<sup>e</sup> vice-président délégué  
aux Finances, au Numérique  
et aux Contrats de territoire



**Solenn MESLAY**  
6<sup>e</sup> vice-présidente déléguée  
à la Vie associative et aux  
Relations internationales



**Christine ORAIN-GROVALET**  
8<sup>e</sup> vice-présidente déléguée  
à l'Insertion, à l'Action sociale  
et solidaire et à l'Égalité  
femmes-hommes



**Nathalie TRAVERT-LE ROUX**  
12<sup>e</sup> vice-présidente déléguée  
au Patrimoine immobilier  
et au Tourisme



**Juliana SAN GEROTEO**  
Conseillère déléguée  
à l'Enseignement  
supérieur et à la Recherche



**Ludovic GOUYETTE**  
9<sup>e</sup> vice-président délégué  
à la Jeunesse et aux Sports

## LE PROCESSUS D'ÉLABORATION BUDGÉTAIRE

13 décembre 2021

Adoption du débat  
d'orientations budgétaires  
(DOB)

25 janvier 2022

Adoption du Budget  
Primitif (BP)

20 juin 2022

Adoption du Compte  
Administratif et de la décision  
Modificative n°1 (DM1)

Novembre 2022

Vote de la décision  
modificative n°2 (DM2)

# VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF:

## RETOUR SUR LES GRANDES TENDANCES FINANCIÈRES DE L'ANNÉE 2021

Ce lundi 20 juin, la session départementale s'ouvrira avec la présentation du Compte Administratif 2021. Ce document comptable dresse un état des lieux de la situation financière de la collectivité récapitulant ses recettes et dépenses effectives. Il est soumis au vote de l'assemblée qui doit constater sa conformité. Il s'agit du 1er compte administratif qui sera voté par la nouvelle assemblée depuis le début du mandat en 2021 ; il rend compte à la fois de la gestion financière de l'ancienne majorité (entre janvier et juin 2021) et de la nouvelle majorité départementale (de juillet à décembre 2021).

### DES RECETTES DYNAMIQUES AYANT PERMIS LE MAINTIEN DU NIVEAU D'INVESTISSEMENT

L'année 2021 a été singulière à de multiples égards ; elle a notamment été marquée par la crise sanitaire, les contraintes sur les approvisionnements, la désorganisation des chaînes de valeur mondiales et la hausse du coût des matières premières.

Deux grandes tendances caractérisent la gestion financière de la collectivité pour l'année passée :

- un accroissement des recettes de fonctionnement (+7,03%) lié notamment à un fort dynamisme de la fiscalité indirecte<sup>1</sup> ;
- une progression moindre des dépenses de fonctionnement, principalement portées par l'augmentation des dépenses de solidarité et de personnel.

Combinés, ces deux éléments ont permis de maintenir l'effort d'investissement du Département à un niveau élevé tout en améliorant la gestion financière de la collectivité.



## UN RÉSULTAT EXCEPTIONNEL MAIS UN CONTEXTE QUI DEMEURE INCERTAIN

Pour l'année 2021, le résultat net s'établit à 60,74 millions d'euros. Si ce résultat revêt un caractère exceptionnel du fait du dynamisme des ventes immobilières, il doit être analysé à l'aune du contexte budgétaire global qui demeure incertain pour les Départements. Le Conseil départemental ne dispose plus, en effet, de pouvoir de taux. Dit autrement, il a une autonomie fiscale nulle et dépend fortement de recettes fiscales liées à la conjoncture économique<sup>2</sup> qui sont, par définition, volatiles. Ce qui pose un problème dès lors qu'ils font face à des dépenses sociales rigides et contra-cycliques, c'est à dire qui augmentent lorsque la conjoncture économique est mauvaise. On mesure bien, ici, à quel point le modèle fiscal des Départements est inadapté à la nature de leur action.

Les annonces du président de la République Emmanuel Macron qui entend imposer 10 milliards d'euros d'économies aux collectivités sur le quinquennat font aussi craindre des difficultés pour les Départements à exercer leurs compétences obligatoires. C'est pourquoi nous prévoyons d'ores et déjà de provisionner des recettes de DMT0 en vue des prochains exercices budgétaires.



# 96,88 %

C'est le **taux de réalisation du budget 2021** toutes sections confondues (+2,4 % par rapport à l'exercice 2020)

# 60,74 M€

C'est le résultat net pour l'année 2021. Il se traduit très concrètement par une réduction de l'emprunt d'équilibre sur l'exercice 2022.

<sup>1</sup> Taxe sur les contrats d'assurance (+6,16 %), taxe sur la consommation finale d'électricité (+5,74 %), taxe d'aménagement (+20,72 %), Droits de Mutation à Titre Onéreux (+36 %).

<sup>2</sup> En actant le transfert de la taxe sur le foncier bâti aux communes et en compensant cette perte par l'attribution d'une fraction de la TVA, la réforme fiscale de 2020 a ôté tout pouvoir de taux au Départements.

# DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : VERS UN NÉCESSAIRE AJUSTEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2022

Ce lundi 20 juin 2022, une proposition d'adaptation du budget primitif 2022 sera également soumise au vote de l'assemblée départementale. Il s'agit de la première décision modificative faisant suite au vote du budget 2022 (2 décisions modificatives sont traditionnellement votées chaque année). Elle intervient pour prendre notamment en compte l'affectation du résultat du compte administratif 2021 mais aussi la hausse des dépenses liées aux solidarités humaines et les conséquences de l'inflation. Alors que le budget primitif 2022 voté en janvier dernier s'établissait autour de **697 millions d'euros**, le montant des dépenses réelles de cette décision modificative s'élève à **29 millions supplémentaires**.

## LES INCERTITUDES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES RÉPERCUTÉES SUR LE BUDGET DÉPARTEMENTAL

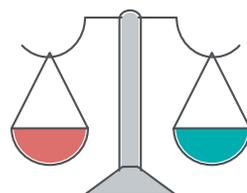
Si la guerre en Ukraine a exacerbé les tensions inflationnistes liées à la sortie de crise sanitaire, les annonces du Gouvernement sur le SEGUR et la Conférence Sociale suscitent également des incertitudes pour la collectivité qui se répercutent dans le budget départemental en dépenses et en recettes :

### RECETTES

- Maintien des DMT0 au niveau de l'année précédente → actualisation à la hausse de la prévision de cette recette
- Révision à la baisse de la progression de la TVA dans le contexte inflationniste

### DÉPENSES

- Augmentation des dépenses liées aux politiques sociales
- Mise en réserve de 10 millions d'euros de DMT0 (rendue possible par la Loi de Finances 2022)
- Augmentations sectorielles notamment liées à l'inflation (ex : +0,45 M€ sur la voirie)



## CHIFFRES CLÉS



**+18** M€

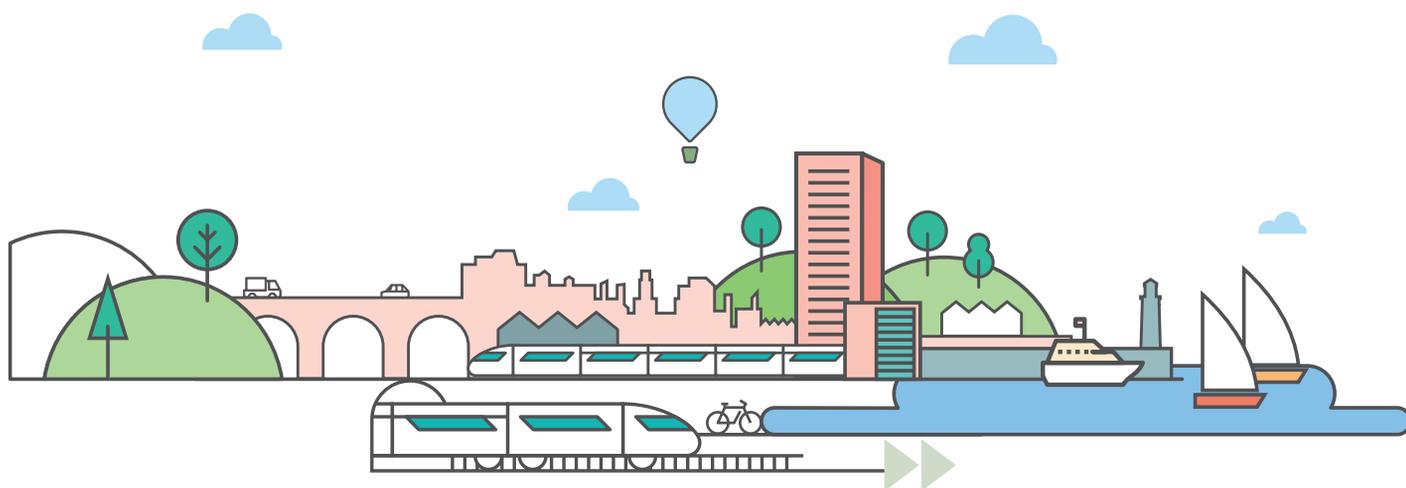
de recettes supplémentaires sont anticipées pour l'année 2022

Cette progression de **+2,95 %** s'explique avant tout par l'actualisation de la prévision de perception des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), indicateur témoignant du dynamisme actuel du marché immobilier en Côtes d'Armor.

**29** M€

de dépenses supplémentaires sont anticipées pour l'année 2022

Cette actualisation est principalement liée à l'augmentation des dépenses de fonctionnement **(+25,62 M€)**, tirées à la hausse par les politiques sociales qui représentent **90 %** des crédits supplémentaires demandés.



# CONTRATS DE TERRITOIRE :

## UN DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ DES COMMUNES COSTARMORICAINES

**C'est à travers le dispositif des contrats de territoire que le Département des Côtes d'Armor assure sa mission de solidarité et de lien entre les territoires, en répondant à leurs besoins et en les accompagnant financièrement dans leurs projets d'investissements.**

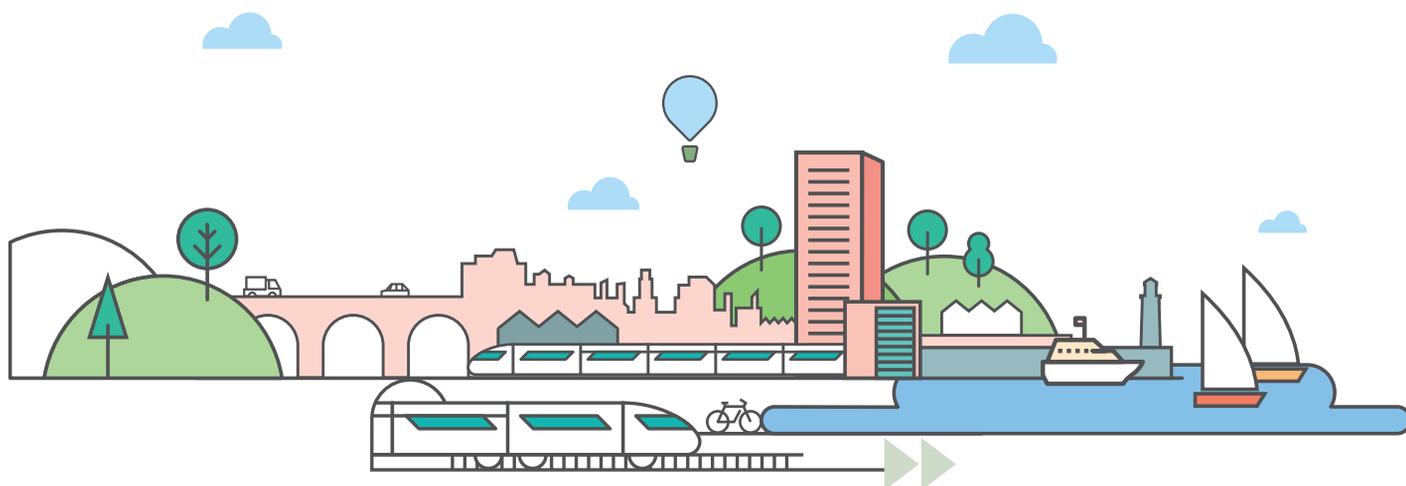
Le défi : construire un dispositif adapté à toutes les communes, quelle que soit leur taille, leur localisation et leurs spécificités. Depuis le mois de février dernier, les maires de toutes les communes costarmoricaines ont pu s'informer sur les grands axes de la politique de solidarité territoriale du Département et faire part de leurs besoins, de leurs idées et de leurs attentes au cours des 5 réunions plénières et 13 rencontres organisées par le Département. Ces concertations inédites ont donné lieu à un dispositif « finalisé », présenté lors de la décision modificative n°1.

### DES PRIORITÉS ET DES OBJECTIFS AFFINÉS

Pour rappel, les objectifs du Département en termes de solidarité territoriale sont les suivants :

- soutenir équitablement l'ensemble du territoire départemental,
- améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés,
- soutenir les communes rurales,
- favoriser la mutualisation des projets structurants,
- assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique,
- proposer un dispositif simple, souple et innovant.

Les priorités ont également été affinées et correspondent aujourd'hui aux grandes priorités de la mandature. Ainsi, le Département soutiendra les investissements en maîtrise d'ouvrage publique sur les thématiques touchant aux solidarités humaines, à la transition écologique, énergétique et à l'attractivité du territoire, aux équipements culturels et sportifs, au patrimoine, au développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, aux ouvrages d'art, à l'eau, l'assainissement et l'eau potable, et aux projets d'investissement innovants.



## UN DISPOSITIF ÉQUITABLE ET INNOVANT

Pour rendre le dispositif équitable et en faire bénéficier chaque Costarmoricaine et chaque Costarmoricain, notamment dans les communes les moins peuplées du territoire, trois groupes ont été identifiés et disposent de conditions d'accès différentes aux subventions accordées par le Département :

- les communes rurales (- de 2000 habitants)
- les communes rurbaines (entre 2001 et 7500 habitants)
- les communes urbaines (+ de 7500 habitants).

Un dispositif adapté et exclusif pour les communes de moins de 500 habitants a également été mis en place. Enfin, une enveloppe d'1 M€ a été prévue afin de favoriser les projets mutualisés.

L'innovation de cette nouvelle génération de contrats de territoires est l'introduction d'un critère environnemental dans la définition des enveloppes financières. En effet, outre la capacité financière d'intervention des communes et leur fragilité sociale, sont prises en compte les capacités de leurs écosystèmes naturels, à savoir les flux de stockage du CO2 et l'importance des terres agricoles sur la commune. Une illustration concrète de la volonté de la nouvelle majorité d'agir en faveur de la transition écologique à travers toutes ses politiques.



**348** communes tissent le territoire costarmoricain

**51 M€** C'est l'enveloppe financière dédiée aux communes pour les contrats de territoires 2022 - 2027  
dont **9 M€** pour les communes urbaines, **16 M€** pour les communes rurbaines, **25 M€** pour les communes rurales et **1 M€** pour les projets mutualisés

**83,62%**



soit 291 communes costarmoricaines ont participé aux **5 réunions plénières** et aux **13 rencontres** organisées par le Département pour présenter le nouveau dispositif.

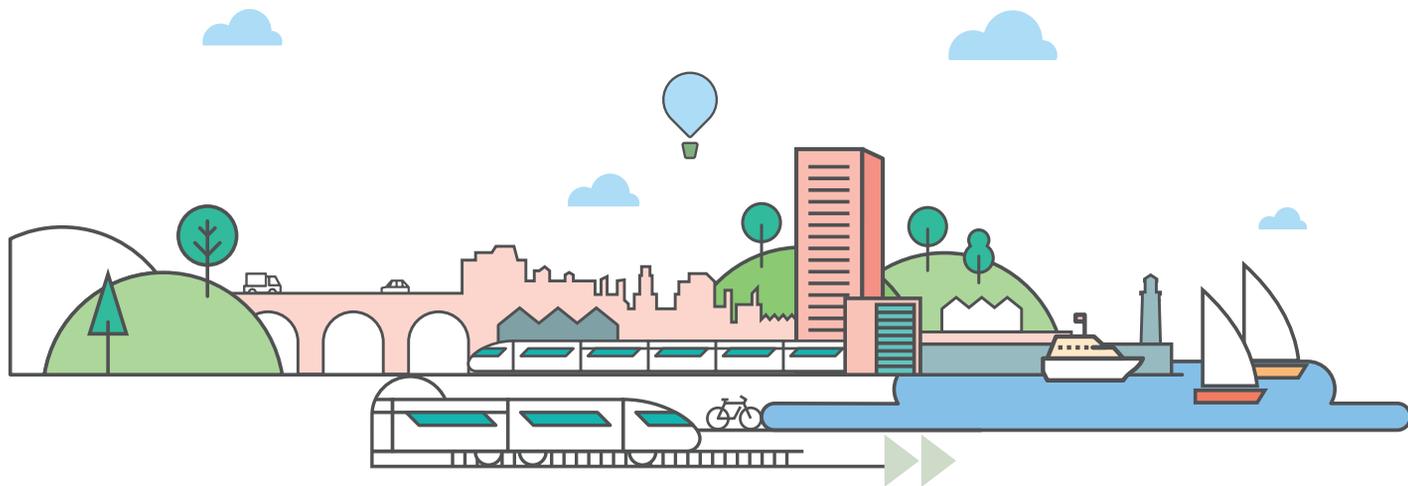
# LA DÉMOCRATIE AU CŒUR DU MANDAT

Fruit d'un travail transversal associant les élus et les services du Conseil départemental, le plan « Renforcer la démocratie et le lien citoyen en Côtes d'Armor » ambitionne de faire de la démocratie et de l'engagement citoyen une des priorités du mandat. En effet, de nombreux signes attestent d'une crise de la démocratie représentative : érosion continue de la participation électorale aux élections nationales et locales ; perte de confiance des citoyens et citoyennes envers leurs représentants ; désintérêt de certains pour la chose publique etc. Face à ce constat, le Département souhaite, à son échelle, replacer la citoyenneté au cœur des politiques publiques et valoriser l'engagement citoyen.

Composé de deux axes et décliné en objectifs, ce plan a été pensé comme la première pierre d'une démarche qui se veut évolutive tout au long du mandat. Le premier volet du plan vise tout autant à mieux faire connaître l'action au quotidien du Département qu'à associer les usagers et usagères des services publics à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Le deuxième volet concerne la citoyenneté : il s'agit de rapprocher l'institution départementale des citoyens et citoyennes, mais aussi d'encourager l'engagement bénévole et associatif afin de recréer du lien social sur tout le territoire. La concertation large des maires pour bâtir la 3ème génération des contrats de territoire est une application concrète de l'état d'esprit qui nous anime en la matière.

## UN SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL IMPLIQUANT DAVANTAGE LES COSTARMORICAINS ET COSTARMORICAINES

- **Expliquer le fonctionnement du Conseil départemental et améliorer la visibilité des politiques publiques**  
-> Un engagement des élus à développer les actions de sensibilisation sur le rôle du Conseil départemental au quotidien
- **Être à l'écoute des usagers et usagères, intégrer leurs expériences**  
-> Développer et travailler avec les comités d'usagers de l'ensemble des Maisons du Département
- **Ouvrir les politiques publiques aux acteurs du territoire et aux citoyens et citoyennes**  
-> Concerter les habitantes et les habitants, les citoyens et citoyennes, les acteurs associatifs pour les projets concernant les aménagements routiers, les sites patrimoniaux, les collèges...



## INCITER ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT ET LA CITOYENNETÉ

- **Rapprocher le citoyen de l'institution départementale**
  - > Créer un « conseil départemental des collégiens », lieu d'expression de la jeunesse costarmoricaine
  - > Financer des bourses doctorales sur le thème de la participation citoyenne en Côtes d'Armor
- **Favoriser l'engagement citoyen pour un département solidaire et écologique**
  - > Encourager l'engagement citoyen sur tout le territoire et créer du lien social en organisant des journées citoyennes autour des premiers secours, de la mise en valeur des espaces naturels sensibles ...
  - > Développer la pratique du sport inclusif pour une citoyenneté qui rassemble

habitants  
**démocratie**  
abstention  
jeunesse écouter rencontrer participation  
concertation  
citoyens  
bénévoles usagers

# DÉCISION MODIFICATIVE N°1

## Département des Côtes d'Armor

CONTACT PRESSE

Département des Côtes d'Armor  
02 96 62 62 22  
contact@cotesdarmor.fr

  [cotesdarmor.fr](https://www.cotesdarmor.fr)

**Côtes d'Armor**  
**le Département** 